



Saint-Quentin

SUR-LE-HOMME

Une commune à votre écoute...

Pour être informés de l'actualité communale, vous recevez deux fois par an le bulletin. Vous pouvez aussi consulter le site internet. Celui-ci vient d'être réactualisé. D'accès facile, vous y trouvez les actualités mais aussi ce qui concerne notre environnement historique, économique et associatif.

Les travaux de viabilisation du nouveau lotissement communal vont démarrer prochainement et les premières constructions débuter avant cette fin d'année.

Nous espérons que cela apportera de nouveaux habitants avec de jeunes enfants qui pourront être scolarisés dans notre école. La commune a fait le choix de maintenir la semaine de quatre jours et demi avec les TAP (temps d'activités périscolaires) pour la prochaine rentrée mais une réflexion va être engagée avec les parents d'élèves, les enseignants mais aussi l'ALSH, (accueil de loisirs sans hébergement), pour la rentrée suivante.

Je vous souhaite de passer un agréable été.

Marie France Bouillet, maire

Budget 2017

Les investissements pour 2017 :

- Les investissements en cours seront terminés (chappelles de l'église, sécurisation accès école, bourg).
 - Versement de la contribution pour le réaménagement du presbytère.
 - Travaux d'aménagement du nouveau lotissement
 - Aménagement d'une salle dans la cave du presbytère.
 - Remplacement de portes et fenêtres à la mairie
- En fonction des possibilités budgétaires, d'autres opérations pourront aussi être réalisées en 2017 ou reportées en 2018 : sécurisation des entrées du bourg, entretien des logements communaux, entretien du terrain de tennis, achat de jeux pour l'école, achat matériel pour l'entretien des voiries dans le cadre du zéro phyto et signalétique en campagne.

Taxes locales

Suite à la création de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie, par délibération du 2 mars 2017, le Conseil Municipal a adopté le principe de neutralité fiscale. Ceci consiste à conserver un même niveau de pression fiscale consolidé pour le contribuable (commune + EPCI) avant et après fusion. Détail ci-dessous :

	Taux 2016 commune	Taux 2016 EPCI	Taux 2016 consolidé
TH	9,55	12,11	21,66
TFB	10,82	5,06	15,88
TFNB	30,59	12,21	42,80

	Taux 2017 commune	Taux 2017 EPCI	Taux 2017 consolidé
TH	10,53	11,15	21,66
TFB	10,66	5,22	15,88
TFNB	26,18	16,62	42,80

Après réajustement des taux suivant décision de neutralité fiscale, le produit fiscal attendu des trois taxes pour l'année 2017 sera de 211 385 €. La commune devra redonner la différence à la communauté d'agglomération soit 839 €.

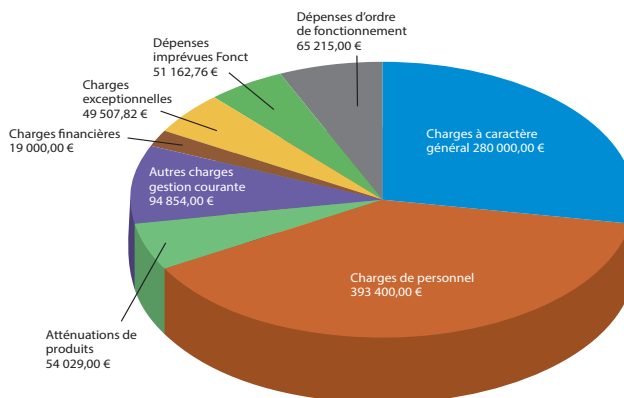
Les taux après réajustement sont fixés comme suit :

- Taxe Habitation = 10,53 %
- Taxe Foncier bâti = 10,66 %
- Taxe Foncier non bâti = 26,18 %

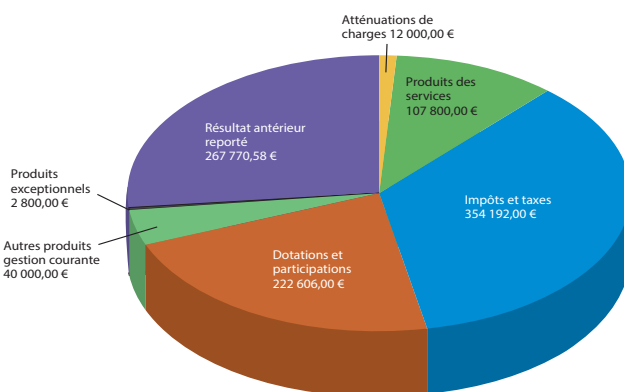
Transfert de la compétence AEP au SDEAU50 - CLEP Baie bocage

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs AEP appliqués sont ceux du SDEAU 50 - CLEP Baie Bocage. Le règlement se fait par chèque accompagné du talon de paiement (en bas de la facture). Le tout est à envoyer à CRÉTEIL à l'aide de l'enveloppe jointe. Le paiement par prélèvement (mensuel ou à l'échéance) est possible après demande auprès de la mairie. Pour les personnes ayant demandé le paiement mensuel, la première facture doit être payée par chèque, les prélèvements se mettent en place en juillet 2017 pour la prochaine facture en 2018.

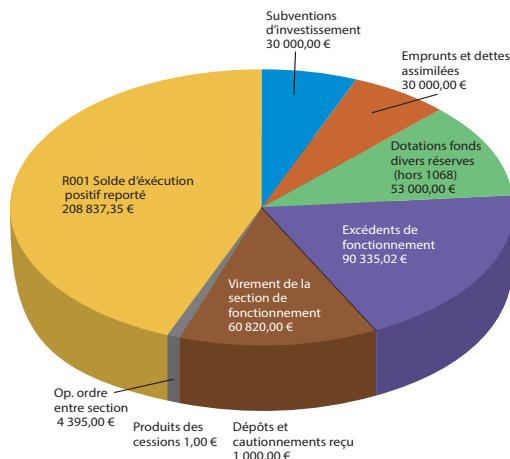
Dépenses fonctionnement



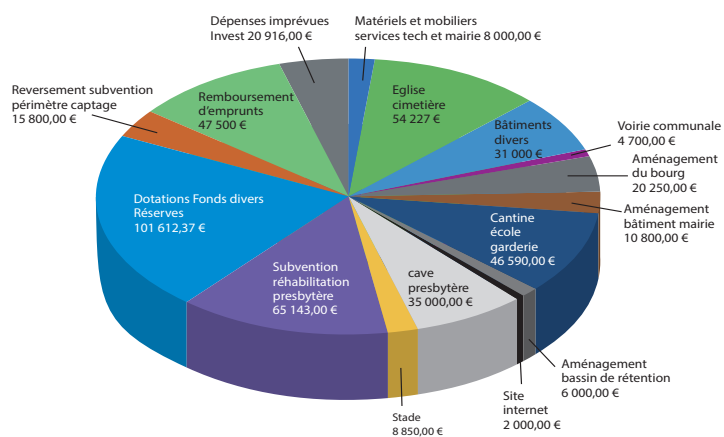
Recettes fonctionnement



Recettes Investissement



Dépenses Investissement



Vie Communale

● Réhabilitation du presbytère

Un arrêté préfectoral du 15 mars 2013 a remis le presbytère à la disposition de la commune.

Après avoir recherché différentes solutions, la commune a confié la rénovation à Pact Arim devenu SOLIHA.

Un bail à réhabilitation a été signé pour 23 ans. C'est un contrat par lequel un immeuble est loué à un preneur (SOLIHA) en vue de son amélioration par des travaux, de sa location à usage d'habitation notamment à des personnes défavorisées pendant la durée du bail et de sa restitution au propriétaire (la commune) en bon état d'entretien.

Cinq logements sont en cours de réalisation : 2 T3 et 3 T2.

La maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage sont assurées par SOLIHA qui a retenu les artisans et suit le chantier.

La gestion des locations sera faite par un organisme social : les Clés des Pays Normands. Les personnes intéressées peuvent retirer un dossier en mairie.



● Aménagement routier

Comme indiqué dans le bulletin municipal de décembre 2016, le conseil municipal a étudié et adopté le projet d'aménagement de sécurité routière dans le bourg. Ces aménagements ont consisté à la mise en place d'un plateau



surélevé aux abords de l'école sur la route d'Avranches pour un montant de 8 046 €. En outre, des coussins berlinois ont été installés sur la rue des Estuaires et rue de Montgomery pour un montant de 6 045 €. De plus, une réflexion sur les entrées du bourg continue à être menée.

● Restauration des chapelles de l'église

Tout comme nous l'avons fait pour la nef, nous avons dû entreprendre des travaux dans les deux chapelles de l'église suite à la découverte d'un nouveau foyer de mэрule.

Un traitement curatif a été fait par l'entreprise BATI 2 pour un montant de 10 318 €.

Il a fallu ensuite décaisser puis assurer la mise en place de hérissons ventilés avant une dalle

en chaux et poser un dallage en pierre de Chablis/Massangis.

Des enduits à la chaux ont aussi été appliqués sur les murs et les voutes des chapelles sud et nord, le tout pour un montant de 43 207.48 € TTC



● Lotissement Communal



Le Chant de la Pierre 2.

La réservation des parcelles de la première tranche du lotissement est ouverte. Huit Lots sont disponibles entre 537 m² et 704 m² pour un prix de 50 euros du m² selon critères et 59 euros.

● Engagement dans la démarche zéro phyto



La loi de transition énergétique dite loi Labbé du 6/02/2014 interdit depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques sur l'ensemble des structures publiques (communes, département...)

Comme plus de 5000 communes, la commune de Saint-Quentin sur le Homme vient de s'engager dans la dé-

marche zéro phyto par le biais d'une charte avec le FREDON.

Cette démarche va se traduire au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions allant de la conception écologique des espaces, au plan de gestion différenciée, en passant par le développement de solutions alternatives.

La charte comporte trois niveaux d'engagements :

1 - Traiter mieux

En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement (cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur).

2 - Traiter moins

En repensant l'aménagement des espaces communaux pour minimiser les contraintes d'entretien.

En faisant appel à des techniques autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.

3 - Ne plus traiter

Un audit des pratiques va être réalisé, il devra confirmer que la commune se situe au niveau 2.

Au niveau 2, la commune s'engage :

A réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux et à en respecter les préconisations.

A tester des techniques alternatives au désherbage chimique

A réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et à innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

● Sensibiliser les jardiniers amateurs

Jugés longtemps indispensables, **les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales**. Tous les utilisateurs de pesticides (agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures et particuliers) doivent se mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides afin de préserver les ressources en eau, la biodiversité et la santé des personnes.

17 millions de Français qui cultivent un bout de jardin, un potager, ou qui entretiennent soigneusement leur pelouse **utilisent des pesticides**. Au total, le million d'hectares de jardins, privés ou collectifs, reçoit chaque année **5 000 tonnes** d'herbicides, de fongicides et d'insecticides. La loi LABBE fixe l'objectif zéro pesticide et précise pour les particuliers «Interdiction de vente, détention

et utilisation pour les particuliers non professionnels (jardiniers amateurs) à compter du 1^{er} janvier 2019. Les produits phytosanitaires ne sont plus en vente libre en magasin à compter du 1^{er} janvier 2017»

7 petites indications simples pour réduire les pesticides au jardin.

Au lieu de combattre les parasites et les maladies une fois qu'ils menacent les plantes du jardin, le bon sens consiste à agir en amont pour éviter leur installation, leur développement.

Au jardin comme ailleurs, prévenir vaut mieux que guérir !

- **Connaître l'environnement de son jardin**
- **Connaître la nature du sol**
- **Choisir les plantes adaptées**
- **Accepter et favoriser la biodiversité**
- **Adopter des méthodes de lutte préventive**
- **Bien entretenir son sol et nourrir ses plantes**
- **Mieux arroser**



Vie Communale

● Travaux sécurité voirie

En cas de travaux agricoles ou autres activités entraînant des dépôts de terre sur la chaussée, chacun doit assurer la sécurité en mettant des panneaux signalisant le danger. La route doit être nettoyée aussitôt ces travaux afin de ne pas engendrer un accident dont vous pourriez être responsable.

● Cartes Nationales d'Identité

Depuis le 2 mars 2017, les usagers doivent se rapprocher d'une commune équipée d'un dispositif de recueil et non plus de la commune de résidence. Une pré-demande pourra être saisie en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>



Liste des communes et des communes déléguées équipées d'un dispositif de recueil dans le département de la Manche :

Agneaux, Avranches, Beaumont-Hague, Bricquebec, Carentan, Cherbourg-Octeville, Coutances, Ducey-Les Chéris, Equeurdreville-Hainneville, Gavray, Granville, La Haye du Puits, Mortain, Pontorson, Quettehou, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Saint-Lô, Turla-ville, Valognes et Villedieu-les-Poêles.

● Feu d'artifice

**Samedi 19 août
à 23 heures**

Feu d'artifice offert par la commune dans le cadre de la soirée estivale organisée par le Comité des Fêtes



● Départ au groupe scolaire



Le jeudi 6 juillet, une cérémonie était organisée par la commune et l'association des parents d'élèves pour le départ de 4 enseignants du groupe scolaire René Hardy :

- **Marie Barbé**, présente dans l'école depuis une année.

- **Odile Poutier**, enseignante à Saint Quentin depuis 2010, elle assurait les remplacements et la journée de décharge de la directrice.

- **Caroline Pioger Galiazzo**, arrivée dans notre commune en 2002 avec la charge de la classe CE2/CM1 avant d'être nommée directrice en 2008 tout en conservant une classe de la moyenne section de maternelle au CP.

- **Marc Jeanne** a fait valoir ses droits à la retraite, il était dans notre école depuis 2007 après un début dans l'enseignement en 1980.

● Lutte collective contre le frelon asiatique

La commune adhère au dispositif mis en place par le Conseil Départemental et la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) pour la lutte contre les nids de frelon asiatiques.

Que faire face à nid de frelons asiatiques ? Il ne faut pas intervenir soi-même.

- signaler le nid à la mairie en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid.



● Destruction d'essaim de guêpes, frelon (non asiatique)

La destruction d'un nid de guêpes ou d'un nid de frelons (non asiatique) n'est plus assurée par le SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours). Vous êtes invités à vous rapprocher des entreprises privées en consultant les pages jaunes de l'annuaire.

● Accès internet

Si vous rencontrez des difficultés pour votre accès internet ou pour savoir s'il vous est possible de souscrire une offre très haut débit, contactez Manche Numérique : Tél. : 02 33 77 83 60, ou votre fournisseur d'accès.



● Miss Sélune

Comme chaque année, le public s'est déplacé nombreux pour l'élection de MISS Sélune le samedi 08 avril 2017 à DUCEY. Choisie parmi les huit candidates, c'est une nouvelle fois une jeune St QUENTINAISE qui a remporté la couronne. En effet, LAURA BOUFFORT est la nouvelle MISS SELUNE. Laura, 17 ans est actuellement en Terminale ES au lycée LITREE et s'orientera après son bac vers une faculté d'Administration Economique et Sociale sur CAEN.



● Exposition Images en Baie



Dans le cadre de l'exposition Images en Baie, «correspondances», portée par l'association : «les Ailes de Caius», la commune accueille trois photographies en diptyques. Elles sont exposées face à la mairie et place Léguéma, C'est le photographe Richard Volente qui

a réalisé ces photographies dans le cadre d'un accueil en résidence dans la baie. Saint Quentin est intégré dans un circuit qui parcourt la baie, du Mont Saint Michel à Genêts. Un livre reprenant ces photographies avec des textes de Michel Onfray sera publié en septembre.

● Calendrier des Fêtes - Année 2017

août	samedi 19	Comités des fêtes	Soirée estivale
septembre	samedi 16 dimanche 17	Association des commerçants et artisans	Apéro concert Vide grenier
octobre	dimanche 8 samedi 14 samedi 21 samedi 28	Cheveux blancs Anciens Combattants Union sportive Association des courses de poneys	Repas Repas Repas Repas
novembre	samedi 18	Comité des Fêtes	Soirée Cabaret



Produits locaux Epicerie

Régine et Stéphane Harel vous propose : des produits locaux, des fruits et légumes, (provenance Lingreville) ainsi qu'un dépôt de pain le mercredi.

Ils assurent aussi le relais poste commerçant : courrier, colis, timbres...



Régine et Stéphane

2, rue des Estuaires - 50220 St Quentin sur le Homme
Tél. : 09 67 71 31 43

Fashion & Chic



Nouveau magasin de prêt à porter : homme/femme/ado

Arrivage toutes les 2 semaines de vêtements de marque à prix malins.

Prochainement nouvelle gamme de vêtements de grande taille.

Les nouveaux arrivages sont annoncés sur la page facebook.

Ouvert du mardi au samedi : de 10h à 19h et le dimanche : de 14h à 18h

(fermé le dimanche en juillet et août)

Fashion & Chic

51, rue des Estuaires - 50220 St Quentin sur le Homme
Tél 02 33 50 74 76
Mail : carolelandot@orange.fr

Infos Pratiques

Secrétariat de mairie :

- Mme JOSSEAUME Viviane
- Mme SITEAU Françoise
Tél : 02 33 60 61 45 - Fax : 02 33 60 66 81
Site internet :
www.saint-quentin-sur-le-homme.fr

Heures d'ouverture :

Lundi : 09h00 - 11h30
Mardi : 09h00 - 11h30
13h30 - 18h00
Jeudi : 13h30 - 17h00
Samedi : 09h00 - 11h30

Permanences des élus

- Madame Marie-France BOUILLET :

- Jeudi de 14 h 00 à 16 h 00
- Samedi de 9 h 30 à 10 h 00

- Monsieur Rémi HARDY :

délégué aux finances (budget, emprunts, gestion financière, appels d'offres, taxes locales...) et au cimetière :
- Mardi de 9 h 00 à 10 h 00
- Samedi de 11 h à 12 h 00

- Monsieur Stéphane GRALL :

délégué à l'urbanisme, l'accessibilité, la communication, l'enfance et la jeunesse :
- Mardi de 9 h 00 à 10 h 00
- Samedi de 11 h 00 à 12 h 00

- Madame Valérie NOUVEL :

déléguée à l'environnement et la vie associative :
- Samedi de 11 h 00 à 12 h 00

- Monsieur Claude BAILLARD :

délégué à l'entretien du domaine communal et aux travaux (bâtiment, voirie, réseaux et espaces publics) et de l'organisation des services techniques :
- Mardi de 9 h 00 à 10 h 00
- Samedi de 11 h 00 à 12 h 00.

Le Maire et les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.

Accès voirie

Toute nouvelle sortie sur les voies communales ou départementales doit faire l'objet d'une autorisation de sortie délivrée par les services compétents (mairie ou DRD).

Bon à savoir

GAZ : Dès que vous effectuez des travaux à proximité des conduites de gaz, (tranchées notamment) vous devez informer GRT GAZ à CAEN au :
02 32 08 26 70

EAU : Dès que vous constatez une fuite d'eau sur le réseau communal, appelez le : **06 73 39 76 57**

ERDF : Dépannage électricité Sud Manche 24 h/24h : **09 72 67 50 50**

GENDARMERIE : Le numéro «17» centralise les appels au centre d'opérations et de renseignements à Saint-Lô de jour comme de nuit.
Pour contacter directement la Brigade de Ducey, composez-le : **02 33 89 03 30**

POMPIERS : 18 ou 112

Règlementation des activités bruyantes

Les travaux de bricolage ou de jardinage par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, taille haies, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Déchetterie

Tous les déchets verts : tonte de pelouse, taille d'arbustes... doivent être impérativement déposés à la déchetterie de Ducey ou de Saint-Ovin et en aucun cas déposés dans les conteneurs ou à l'entrée des champs.

Une carte d'accès nominative pour les deux déchetteries est à retirer à la mairie.

Déchetterie de SAINT-OVIN

HIVER (novembre à mars)		
Lundi :	9 h 00	12 h 30
Mardi :	9 h 00	12 h 30
Mercredi :	9 h 00	12 h 30
Vendredi :	9 h 00	12 h 30
Samedi :	9 h 00	12 h 30

ÉTÉ (avril à octobre)

Lundi :	8 h 30	12 h 30
Mardi :	8 h 30	12 h 30
Mercredi :	8 h 30	12 h 30
Vendredi :	8 h 30	12 h 30
Samedi :	8 h 30	12 h 30
	14 h 00	17 h 30

Brûlage des végétaux

Pour éviter tout incendie, soyons prudents

En période de sécheresse de nombreux feux de végétation ont nécessité d'engager d'importants moyens de secours.

Les arrêtés préfectoraux permanents du 8 février 2005 de protection des forêts contre l'incendie et règlementant le brûlage des végétaux restent en vigueur pour la période du 1er avril au 31 octobre de chaque année.

Fourrière Chiens et Chats errants

La commune adhère au service de fourrière de l'Association Passerelles vers l'emploi.

L'accueil des chiens et des chats, en état de divagation sur la commune, est situé au refuge au Petit-Celland (Tél 02 33 58 32 34)

Plan canicule

Dispositif de prévention en direction des personnes âgées.

L'objectif est de pouvoir faire intervenir les services d'aide si besoin. La loi du 30 juin 2004 organise la prévention du risque « canicule » en confiant au Maire le soin d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et handicapées de la commune, vivant à domicile et qui en font la demande. Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au Préfet, sur sa demande.

Déchetterie de DUCEY

HIVER (novembre à mars)		
Lundi :	14 h 00	17 h 00
Mardi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	17 h 00
Jeudi :	14 h 00	17 h 00
Samedi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	17 h 00

ÉTÉ (avril à octobre)

Lundi :	14 h 00	18 h 00
Mardi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	18 h 00
Jeudi :	14 h 00	18 h 00
Samedi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	18 h 00

Ouvert tous les jours pour les artisans

Vie Scolaire

L'année 2016-2017 en images



Enquête sur la commune.
Les CM1 ont enquêté sur la commune et ont rencontré Mme Bouillet. A l'issue de ce travail, ils ont réalisé un dépliant pour donner envie à de futurs habitants de s'installer à St Quentin.



Marché de Noël
Les très belles réalisations des élèves et des parents d'élèves ont connu un franc succès, tout comme le concours de soupe : nouveauté de l'année.

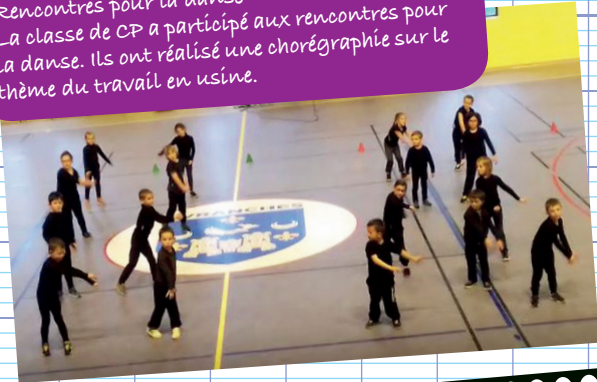
Les CP au restaurant chinois pour terminer un projet de lecture sur la Chine



Cycle escalade
Cette année, la classe de CE2 a participé à un cycle d'initiation à l'escalade.



Rencontres pour la danse
La classe de CP a participé aux rencontres pour la danse. Ils ont réalisé une chorégraphie sur le thème du travail en usine.



Sortie des TPS-PS au Zoo de Champrépus.
Ils ont participé à un atelier sur la découverte des animaux d'Afrique grâce aux différents sens : identifier les animaux grâce aux couleurs et aux formes, distinguer les oris, apprécier les odeurs, ...

Projet cinéma

Tous les élèves de l'école ont participé à l'élaboration d'un film d'animation sur le thème de la discrimination. Ils ont inventé l'histoire, créé les personnages et les décors, et participé à la réalisation du film.

Point d'orgue de ce projet, la soirée cinéma, lors de laquelle plus de 200 spectateurs sont venus voir le film. Ils ont également découvert dans les classes les décors et les personnages.



